

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal Zeit-Fragen

Ploutocratie ou démocratie?

Ce que l'initiative populaire fédérale

«Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces» souhaite apporter à la question

Entretien avec le Prof. Dr. Marc Chesney

Horizons et débats: Professeur Chesney, qu'est-ce qui a poussé à lancer une initiative populaire en faveur d'une toute nouvelle forme d'imposition? En règle générale, les initiatives populaires visent à améliorer les réglementations insatisfaisantes. Quelles sont les lacunes ou les insuffisances auxquelles vous souhaitez remédier avec le micro-impôt?

Marc Chesney: Le système fiscal est complexe et archaïque. A l'heure de la numérisation de l'économie, il est contre-productif de taxer le travail et la consommation aussi lourdement qu'actuellement.

En outre, un objectif important de l'initiative de micro-impôt est de mettre des grains de sable dans les rouages de la finance casino. Depuis une trentaine d'années, le volume des transactions électroniques est énorme. Il est équivalent à environ 150 fois le PIB de la Suisse. C'est tout simplement démesuré par rapport aux besoins de la société. Les commissions en tous genres appliquées par les établissements financiers à chacune de ces transactions, étouffent l'économie et permettent à une très petite minorité de s'enrichir.

Dans ses textes, le comité d'initiative souligne l'importance des opérations de paiement sans espèces, qu'il décrit comme le «système nerveux central de l'économie réelle et financière», et s'appuie sur ce constat. Jusqu'à présent, c'était surtout l'individu qui était taxé pour son travail, ou du moins pour son travail rémunéré. Désormais, les opérations de paiement seraient taxées. Quels sont, selon vous, les avantages de cette forme d'imposition?

Trop souvent, la digitalisation de l'économie détruit des emplois et le travail humain en général, au lieu de générer du temps libre et des salaires plus élevés, comme cela devrait être le cas dans une société bien organisée. Pour atténuer la tendance au sous-emploi et à la précarité, ce sont les transactions électroniques qui devraient être taxées, et non pas le travail. Tout le monde ne peut pas devenir informaticien!

Lors de la conférence de presse de mars dernier (sur le site du comité d'initiative), il a été dit que le micro-impôt apporterait de la transparence au trafic des paiements et renforcerait la Suisse en tant que pays souverain. Pourriez-vous nous expliquer un peu cela?

Le trafic des paiements est opaque. Toutes les données ne sont pas disponibles. Par exemple, les informations concernant les transactions intrabancaires, c'est-à-dire au sein d'une même banque, les transferts entre la Banque nationale et les banques commerciales, les transactions liées aux produits dérivés ou aux cryptomonnaies, etc., sont soit manquantes soit incomplètes. Comme le contribuable répond des risques pris par les grandes banques, il devrait au moins être informé de l'importance de ce volume surdimensionné et comprendre les dangers qui lui sont inhérents.

A l'ère de la numérisation, le thème de la surveillance et du contrôle joue un rôle important. Qu'en dites-vous? Cet impôt ne risque-t-il pas d'entraîner la suppression de l'argent liquide, pour beaucoup une évolution dangereuse?

Non, le micro-impôt ne risque pas d'entraîner la suppression de l'argent liquide. Nos salaires ne sont plus payés en espèces depuis longtemps. Pour obtenir de l'argent liquide, il faut d'abord aller au bancomat. Et dès que 100 francs sont retirés, par exemple, 10 centimes sont prélevés comme micro-impôt, et sur ce montant, il reste peut-être 1 ou 2 centimes pour la banque. Ce n'est que lorsque l'on paie en espèces, que la transaction n'est pas taxée.

Le texte de la conférence de presse souligne également le fait que le trafic des paiements suisse, bien que vital et central pour les citoyens, les entrepreneurs et l'Etat, est actuellement délégué à des sociétés privées, d'abord à la société privée SIX Payment Services SA, qui appartient depuis fin 2018 à la société française Worldline, avec une prise de participation par SIX Group SA de



(photo mad)

hd. Marc Chesney a étudié les mathématiques à l'Université de Paris, où il a obtenu les diplômes de Master en mathématiques appliquées (1983) et de Master en économétrie (1984). Puis, à l'Université de Genève, après un Master en économie (1986), il devient en 1989 Docteur en économie financière. C'est à la Sorbonne en 1994, qu'il passe son Habilitation à diriger des recherches. De 1993 à 2003, il est professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC). Depuis 2003, il est professeur de finance mathématique à l'université de Zurich, où il est également directeur du département de Banque et de Finance et du Centre de compétence en finance durable. Marc Chesney développe une analyse critique des marchés financiers et des grandes banques. Ses recherches portent sur les crises financières, les risques systémiques inhérents aux produits financiers, les manipulations de marché et les délits d'initiés, et plus généralement sur la mondialisation et la financiarisation de l'économie. Il est l'auteur de plusieurs articles sur les dangers liés à la taille et à la complexité du secteur financier. Marc Chesney est aussi membre de Finance Watch.

27% des actions de Worldline. Le texte souligne également que la privatisation du trafic de paiements, un bien public, risque de «chambouler la Suisse et son système financier, alors que le pays est encore largement un Etat souverain». Pourriez-vous expliquer cela de manière un peu plus détaillée? Dans quelle mesure l'initiative de micro-impôt pourrait-elle être utile à cet égard?

Suite page 2

Editorial

Le délai de récolte de signatures pour l'initiative populaire fédérale «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces» court depuis le 25 février 2020. Cette initiative est présentée plus en détail ci-dessous, dans une interview et dans l'encadré avec de courtes questions et réponses sur le thème d'un micro-impôt. L'initiative mériterait beaucoup plus d'attention qu'elle n'en reçoit actuellement: il s'agit, après tout, d'une approche très bien pensée pour maîtriser l'incroyable disparité entre les performances des économies nationales et les montants incroyables échangés dans l'économie financière mondiale sous la forme de produits financiers pour la plupart opaques. L'argent qui est transféré dans ce domaine, par exemple sous la forme de paris sur les défauts de paiement ou les éventuelles faillites d'entreprises, correspond, même dans notre pays, à un large multiple de la performance économique de l'économie nationale. Cependant, la grande majorité de ces transactions financières échappe manifestement à tous types de contrôles. Ce casino financier mondial ne met pas seulement en danger les économies nationales, car en cas de prochaine crise, c'est bien sûr le citoyen et contribuable «ordinaire» qui devra payer la facture. Les énormes sommes d'argent permettant ici de garantir les intérêts particuliers de quelques individus mettent également en danger la démocratie, car ploutocratie va de pair avec vénalité, corruption, manipulation de l'opinion publique, etc. Un impôt généré automatiquement sur tous les crédits et débits via les transactions électroniques pourrait créer la transparence dans ce domaine. Quiconque souhaite réellement éviter l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, et non pas mener seulement une guerre économique dans ce secteur, devrait certainement préconiser un tel impôt. En outre, l'imposition de ces transactions financières serait assurément plus équitable que l'imposition du travail: elle serait prélevée automatiquement et coûterait évidemment plus cher à ceux qui opèrent à grandes vitesses avec des montants plus importants.

Il est certain que le casino financier va continuer à exploiter massivement le «business de la peur», comme l'écrit *Marc Chesney*. Et il continuera à répandre l'argument selon lequel des «postes à responsabilité» tels que la direction d'une grande banque ne devraient être confiés qu'aux «meilleurs», ce qui rendrait nécessaires les salaires (et les primes) correspondants. Dans son livre «La crise permanente»,¹ Chesney cite l'exemple de *Joseph Cassano*, directeur d'AIG, la compagnie d'assurance nord-américaine qui avait parié massivement sur la survie de *Lehmann Brothers*. Après le sauvetage d'AIG par le contribuable américain, Joseph Cassano dut quitter son poste de directeur, mais continua d'être employé comme consultant, pour un salaire mensuel de 1 million de dollars. Dans le film «Inside Job», il est dit qu'avec ce contrat de conseil, on voulait s'assurer qu'AIG puisse continuer de profiter de ses «connaissances intellectuelles» (retain the intellectual knowledge).² Grâce à ces «capacités intellectuelles», d'innombrables autres personnes se sont retrouvées sans rien.

Nous, les humains, avons souvent la mémoire très courte, bien qu'on ne cesse d'entendre des avertissements que cette crise est tout sauf résolue et que, au contraire, la trentaine de grandes banques d'importance systémique, des Hedgefonds, etc. ont au contraire encore renforcé leur position. Ce que l'initiative pourrait en tout cas réaliser dans ce contexte, c'est un débat nécessaire et urgent sur ces questions existentielles, auxquelles nous serons tôt ou tard à nou-

Suite page 2

Initiative populaire fédérale

«Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces» – texte de l'initiative

ev. Le texte de l'initiative porte sur les articles 128, 130 et 132 de la Constitution fédérale. En vertu de l'actuel article 128 de la Constitution fédérale, la Confédération peut prélever un impôt fédéral direct (progressif) de 11,5 % au maximum sur le revenu des personnes physiques et de 8,5 % au maximum sur celui des personnes morales. Cette taxe doit être remplacée par une micro-taxe sur les opérations de paiement sans numéraire. L'article 130 de la Constitution fédérale régit la taxe sur la valeur ajoutée. Il doit être supprimé sans être remplacé, tout comme l'article 132, alinéa 1, de la Constitution fédérale, qui régit le droit de timbre. Le paragraphe 2 sur la retenue à la source est maintenu.

La Constitution¹ est modifiée comme suit:

Art. 128 Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces

1 La Confédération perçoit un micro-impôt à taux unique sur chaque débit et chaque crédit du trafic des paiements sans espèces. Elle vise ainsi la simplicité de l'imposition et la transparence des flux financiers. Le taux maximal du micro-impôt est de 5%.

2 Le micro-impôt remplace la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt fédéral direct et le droit de timbre.

3 Le produit du micro-impôt est utilisé pour financer les tâches de la Confédération et pour fournir une compensation aux cantons.

4 La loi règle le micro-impôt conformément aux principes suivants:

1. en Suisse, les opérateurs de paiements sans espèces sont tenus de prélever automatiquement le micro-impôt; ils sont indemnisés à cet effet;

2. les compensations systémiques sont aussi soumises au micro-impôt; les obligations fiscales sont remplies par autodéclaration;

3. les paiements sans espèces effectués à l'étranger par des personnes ayant leur résidence fiscale en Suisse sont aussi soumis au micro-impôt; les obligations fiscales sont remplies par autodéclaration;

4. la Confédération conclut des conventions contre les doubles impositions avec les Etats qui perçoivent un impôt équivalent au micro-impôt suisse.

5 Le sens et le but du micro-impôt doivent être respectés.

Art. 130 abrogé

Art. 132 titre et al. 1

Impôt anticipé

1 abrogé

Art. 197 ch. 122

12. Disposition transitoire ad art. 128

(Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces)

1 L'Assemblée fédérale édicte, dans un délai de quatre ans à compter de l'acceptation de l'art. 128 par le peuple et les cantons, les dispositions nécessaires à l'exécution dudit article et à l'abolition de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt fédéral direct et du droit de timbre.

2 La première année suivant l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution, le taux du micro-impôt est de 0,05 %. Il est ensuite adapté de telle sorte que la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt fédéral direct et le droit de timbre puissent être réduits, puis abolis dès que possible.

1^{RS} 101

²Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Source: <https://micro-impot.ch/fr/linitiative/actuel/>

Brèves questions et réponses sur le thème de la micro-taxation

par Prof. Marc Chesney

Question 1: Qu'est-ce que le micro-impôt?

Il s'agit de simplifier et de mettre à jour un système fiscal complexe, archaïque et bureaucratique. Comment? En considérant précisément l'énorme assiette fiscale que représenterait l'ensemble des transactions électroniques. Il s'agirait d'environ 100 000 milliards de francs, chaque année. Une micro-taxation appliquée à cette «macro» recette fiscale générerait environ 100 milliards de francs. De quoi supprimer 3 impôts: l'impôt fédéral direct, la TVA et le droit de timbre.

Question 2: Sur quoi et comment sera-t-il prélevé?

Très simplement, de manière automatique. Chaque fois que nous irons chez le coiffeur, ou au restaurant et que nous paierons avec la carte de crédit, chaque fois que nous retirerons de l'argent au bancomat, chaque fois que nous achèterons des actions par le biais d'un ordinateur, chaque fois que nous paierons d'autres factures avec un téléphone portable, la micro-taxation de 0,1 % sera prélevée. Permettez-moi de considérer un exemple: Je retire de l'argent au bancomat, par exemple 100 francs. Sur ces 100 francs, 0,1 % – en l'occurrence 10 centimes – seront prélevés automatiquement au titre du micro-impôt fédéral.

Question 3: Quels impôts remplacera-t-il?

Les impôts à supprimer seraient: la TVA, l'impôt fédéral direct et le droit de timbre. Le premier, la TVA, correspond à environ 23 milliards de francs. Le second, l'impôt fédéral direct, à 22 milliards. Le troisième, le droit de timbre, à 2 milliards. Donc nous aurions besoin d'environ 47 milliards de francs. Or, cette micro-taxation de 0,1 % appliquée à 100 000 milliards de francs – ces énormes recettes fiscales – générerait précisément 100 milliards de francs, bien plus qu'il n'en faut pour supprimer ces trois impôts, en l'occurrence 47 milliards de francs.

Question 4: Quel est le volume actuel de transactions électroniques en Suisse?

J'ai effectivement cité ce volume gigantesque de transactions électroniques annuelles en Suisse. 100 000 milliards de francs, environ. Je dis «environ», parce que nous n'avons pas accès à toutes les données. Par exemple, les transactions intrabancaires – c'est-à-dire effectuées à l'intérieur d'une même banque –, celles liées aux crypto-devises, celles liées aux dérivés, etc. Donc, avec 100 000 milliards de francs nous sommes prudents. Il est possible que la recette fiscale soit en réalité plus importante.

Question 5: Cet impôt aura-t-il un impact sur le volume des transactions électroniques?

Effectivement, l'introduction d'un tel micro-impôt aurait fort probablement un impact sur l'ensemble du volume des transactions électroniques. L'impact pourrait être à la hausse, ou à la baisse. A la baisse, pourquoi? Parce que l'on peut s'imaginer que les transactions effectuées à la milli ou à la microseconde, seront délocalisées à l'étranger. A la hausse, pourquoi? Car, inversement, des entreprises situées à l'étranger, par exemple en France, Allemagne, Italie, seraient particulièrement intéressées à venir s'installer en Suisse, vu que le système serait encore plus transparent qu'avant, moins bureaucratique, et les impôts seraient plus faibles. Permettez-moi de considérer un cas extrême: Supposons que 80 % des transactions électroniques soient délocalisées quasiment du jour au lendemain. Pour supprimer les 3 impôts déjà mentionnés – la TVA, le droit de timbre et l'impôt fédéral direct – Nous aurions besoin de 50 milliards... bon, légèrement moins... 47 milliards de francs. Une micro-taxation de 0,1 % ne générerait plus que 20 % du montant initial, en l'occurrence 20 milliards de francs. Donc pour pouvoir abolir ces 3 impôts, nous aurions besoin de travailler avec 0,25 % plutôt que 0,1 %. 0,25 % générerait justement 50 milliards de francs. Mais un taux d'imposition de 0,25 % demeure microscopique. Nous avons donc beaucoup de marge de manœuvre.

Question 6: Quels seront ses avantages pour la population suisse et pour les PME?

Un exemple concret: une famille – le père, la mère et deux enfants. Supposons que cette famille perçoive un revenu annuel de 100 000 francs. Cette famille, si la TVA disparaît et s'il en est de même avec l'impôt fédéral direct, va économiser environ 4 000 francs par an. Les PME vont y gagner en termes d'argent et en termes de temps. De temps, effectivement car la bureaucratie liée à la TVA va disparaître si le micro-impôt est introduit. Pour résumer: pour 99 % des ménages et des entreprises, l'introduction du micro-impôt aura un effet positif.

Question 7: Quel sera son impact pour les banques?

Le secteur financier n'est pas homogène. Notre projet prévoit de rémunérer les instituts financiers lorsqu'ils joueront un rôle de percepteur. Sur cette base, les petites banques pourraient supporter ce projet, car elles seraient rémunérées pour un travail simple et automatique. Par contre les grandes banques vont probablement s'opposer à une telle initiative. En effet, étant actives en termes de transactions électroniques effectuées à la milli ou à la microseconde, vous pouvez bien vous imaginer,

qu'après quelques minutes, voire quelques heures, bien que le taux soit très faible, l'impôt dont elles s'acquitteront sera finalement bien plus important.

Question 8: Pourquoi introduire un tel impôt aujourd'hui?

La société est confrontée à des défis majeurs. Je vais en citer quatre.

1. Tout d'abord, un système fiscal archaïque, complexe et bureaucratique, qui date du 19^e siècle. Il serait temps de l'actualiser.
2. Un système de «finance casino», dont les acteurs principaux sont les banques dites systémiques – environ une trentaine de banques au niveau mondial, sur un total de 30 000, ainsi que les acteurs importants de la dite «finance de l'ombre». Ces acteurs se servent, plutôt que de servir l'économie.
3. La digitalisation. Il est contre-productif aujourd'hui de taxer le travail. Alors qu'il tend à s'amenuiser. Ce qu'il s'agit de faire, c'est de taxer précisément les transactions électroniques.
4. Et finalement, le réchauffement climatique, contre lequel il va falloir rapidement trouver des solutions, non seulement pour nous, mais aussi, pour les générations à venir. Maintenant, ce dont il est question, c'est de mettre en place des mesures à la hauteur de ces quatre défis.

Question 9: En quoi répond-il à la digitalisation de l'économie?

En ce qui concerne la digitalisation de l'économie, permettez-moi de considérer quelques exemples. Lorsque nous allons faire nos courses à la Coop ou à la Migros, au lieu d'avoir affaire à des caissières, nous sommes de plus en plus souvent en rapport avec des caisses électroniques. Nous allons bientôt voir dans nos villes des taxis sans chauffeurs. Et donc, nous allons être confrontés à un sous-emploi massif. Il va falloir trouver des solutions intelligentes, car une société démocratique ne saurait fonctionner avec un sous-emploi correspondant à 20, 30 ou 40 % de la population. Le micro-impôt est précisément une de ces solutions, puisqu'au lieu de taxer le travail, c'est les transactions électroniques qu'il taxe.

Question 10: En quoi répond-il au défi climatique?

En ce qui concerne le défi climatique et l'apport que pourrait avoir la micro-taxation, rappelez-vous qu'un micro-impôt de 0,1 % devrait générer 100 milliards de francs. Or, pour abolir les trois impôts en question nous aurions besoin de 47 milliards de francs. Que faire du surplus? L'affecter précisément à la transition énergétique.

Question 11: Cette initiative émane-t-elle d'un parti politique?

Non, cette initiative n'est pas marquée politiquement. Elle transcende les différences politiques. Nous conservons notre indépendance, et sommes en contact avec différents partis. En dernière instance, ce dont il s'agit, c'est de mettre à jour un système fiscal archaïque, et cela bénéficiera au plus grand nombre.

Question 12: La Suisse peut-elle lancer seule ce micro-impôt?

Oui, certainement, la Suisse peut lancer seule une telle initiative. Le premier pays qui mettra en place un micro-impôt, bénéficiera d'un véritable avantage par rapport aux autres pays, puisqu'il attirera de nombreuses entreprises, qui voudront elles aussi bénéficier des avantages liés à ce micro-impôt.

Question 13: Ce micro-impôt diffère-t-il de la taxe Tobin?

Oui, le micro-impôt est différent de la Tobin et principalement pour deux raisons. Tout d'abord, il s'applique à l'ensemble des transactions électroniques et donc pas seulement aux transactions financières liées à l'achat de devises, d'actions ou d'obligations, mais à toutes les transactions électroniques réalisées dans l'ensemble de l'économie. Secondo, il ne s'agit pas de rajouter un nouvel impôt – il en existe déjà assez comme cela – il s'agit d'en supprimer, en l'occurrence trois.

Question 14: Cet impôt s'appliquera-t-il aux multinationales?

Oui, effectivement le micro-impôt constituerait une solution contre l'optimisation fiscale pratiquée à grande échelle par les multinationales, et en particulier par les quatre géants: Google, Apple, Facebook et Amazon. Peu importe si leur siège social est situé dans tel ou tel pays, à partir du moment où elles auraient des clients ou des fournisseurs en Suisse, par exemple, le micro-impôt serait prélevé à chaque transaction électronique.

Question 15: Ne craignez-vous pas que les banques suisses délocalisent leurs activités?

Délocaliser les transactions électroniques à l'étranger, ne permettrait pas aux grandes banques suisses d'éviter l'impôt. En effet, le texte prévoit que le groupe dans son entier, est responsable. Donc, si une grande banque suisse, au lieu d'effectuer une transaction entre par exemple Genève et Zurich, l'effectue entre Francfort et Londres, elle se devra de déclarer la transaction et de payer le micro-impôt. Et si elle ne le fait pas, cela constituera un délit.

Source: <https://marchesney.com/fr/>

«Editorial»

suite de la page 1

veau confrontés de manière très concrète – si l'initiative se réalise. Le délai de récolte des signatures (quelque peu repoussé suite aux dispositions liées au Covid-19) est fixé au 5 novembre 2021. A la fin du mois d'avril, environ 50 000 signatures avaient été recueillies. Chaque personne qui veut donner une chance à cette discussion urgente peut, dans le cadre de notre démocratie directe, y apporter sa petite, mais non moins importante contribution:

<https://micro-impot.ch/fr/initiative/actuel/>

Erika Vögeli

¹ Chesney, Marc. *La crise permanente. L'oligarchie financière et l'échec de la démocratie*. 3^{ème} édition revue et actualisée. Presses polytechniques universitaires romandes, Lausanne 2020.

² film Inside Job, vers la min. 79.50 (<https://www.youtube.com/watch?v=T2laJwkgPk>).

«In March of 2008 AIG's financial products division lost 11 billion Dollars. Instead of being fired Joseph Cassano, the head of AIG FP was kept on as a consultant for a million Dollars a month. (Martin Sullivan, PDG d'AIG Financial Products jusqu'en juin 2008, à ce sujet dans une interview): «... and you want to make sure that the key players and the key employees within AIG FP ... , we retain that intellectual knowledge.» [«En mars 2008, la division des produits financiers d'AIG a perdu 11 milliards de dollars. Au lieu d'être licencié, Joseph Cassano, le chef d'AIG FP, a été maintenu en tant que consultant pour un million de dollars par mois. (Martin Sullivan, PDG d'AIG Financial Products jusqu'en juin 2008, à ce sujet dans une interview): «... et vous voulez vous assurer que les personnes clés et les employés clés au sein d'AIG FP... que nous conservons ces connaissances intellectuelles.»]

Le comité d'initiative est composé de personnalités spécialisées, avec une expérience professionnelle souvent conséquente dans le domaine de la finance, de la fiscalité et/ou de l'informatique. Il s'agit autant de professeurs honoraires ou encore en activité dans les domaines de l'économie, de la finance et des technologies électroniques et informatiques, que de personnalités expérimentées dans le domaine de la gestion de patrimoine, de l'économie et de l'administration. Des politiciens et anciens politiciens en font également partie. L'initiative se considère comme politiquement indépendante.

Felix Bolliger, lic. oec. HSG, propriétaire de la gestion de fortune Felix Bolliger AG 1987-2017; Prof. hon. Beat Bürgenmeier, prof. d'économie à l'Université de Genève; Prof. hon. Franco Cavalli, ancien conseiller national, chef de l'Institut de recherche en oncologie de Bellinzona; Prof. Dr. Marc Chesney, prof. de finance à l'Université de Zurich et auteur du livre «La crise permanente», EPFL Press, Lausanne, 2020. marchesney.com; Hélène Gache, politicienne et directrice d'une PME dans le domaine du conseil et de l'informatique; Prof. Dr. Anton Gunzinger, EPFZ, propriétaire de Super Computing Systems (SCS) AG, Zurich; Gérard Jolimay a dirigé une grande entreprise de services et est très impliqué dans le monde politique et associatif; Andrea Lacroix a pratiqué le droit pendant douze ans à l'Ordre des avocats de Genève et occupe actuellement un poste de cadre dans l'administration cantonale genevoise; Dick Marty, ancien Conseiller des Etats, Procureur du Canton du Tessin et ancien membre de la délégation parlementaire au Conseil de l'Europe; Guy Mettan, journaliste et politicien; Jean-Cédric Michel, avocat pratiquant au niveau international en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis; Prof. Dr. Sergio Rossi, Ph.D., professeur ordinaire à l'Université de Fribourg (Suisse) en macroéconomie et économie monétaire; Dr. rer. pol. Oswald Sigg, journaliste, a travaillé pour l'ATS et la SSR et dans l'administration fédérale, 2005-2009 porte-parole du Conseil fédéral et vice-chancelier de la Confédération suisse; Dr. iur. Jacob Zraggen, membre de la direction de la Banque Julius Baer 1981-1993. Depuis 1994, avocat d'affaires indépendant et membre du conseil d'administration de plusieurs PME.

«Ploutocratie ou démocratie?»

suite de la page 1

Dans une économie moderne, le trafic des paiements est essentiel et devrait être un bien public. Malheureusement, ce n'est pas le cas. En raison de sa privatisation, le trafic des paiements est opaque et son ampleur démesurée comporte des dangers. L'initiative micro-impôt vise à faire la lumière sur ce point.

En ce qui concerne concrètement la mise en œuvre de l'initiative: qui fixerait le taux du micro-impôt, et sous quelle forme devrait-il être mis en œuvre, ou qui en serait responsable, compte tenu du caractère actuellement privé du trafic des paiements?

Concrètement et comme prévu dans le texte de l'initiative, le taux du micro-impôt devrait être fixé à 0,05 pour mille au cours de la première année de mise en œuvre. Cela signifie que si vous payez une facture de 1000 francs, 5 centimes seraient perçus comme micro-impôt. C'est presque rien, presque invisible. Au départ, l'objectif est de mesurer précisément l'énorme volume des transactions électroniques. Après un an, nous saurons si ce volume représente 150 fois ou, disons, 200 fois le PIB. Ensuite, le gouvernement aura chaque année la responsabilité de fixer le taux de sorte que la TVA, puis l'impôt fédéral direct et enfin le droit de timbre soient supprimés. Un autre objectif serait, sans s'endetter davantage, d'aider tous ceux qui souffrent financièrement de la pandémie. A un moment donné, le secteur financier se doit d'y contribuer. Les récents scandales et pertes du

Credit Suisse montrent que la priorité des grandes banques est malheureusement déférente: elles veulent continuer à profiter de la finance casino. A moyen terme, l'ordre de grandeur du taux de micro-impôt devrait être de 0,1 %, ce qui devrait rapporter environ 100 milliards de francs par an.

L'initiative touche trois impôts fédéraux. Toutefois, la principale charge fiscale du contribuable repose sur les impôts cantonaux et communaux. Pourquoi les initiateurs ont-ils choisi l'impôt fédéral?

Le comité du micro-impôt s'est concentré exclusivement sur les impôts fédéraux. Afin de supprimer également certains impôts cantonaux, les représentants politiques des cantons concernés devraient organiser une votation locale.

Pourrait-on aussi appliquer ce principe aux impôts cantonaux et communaux? Est-ce que ce serait financièrement viable, et possible à mettre en œuvre de manière équitable? Est-ce que, lors de la répartition des recettes fiscales, ça ne conduirait pas à un appareil administratif centraliste?

Le principe pourrait également être appliqué aux impôts cantonaux et communaux afin de supprimer des impôts locaux. Sans la TVA et sa bureaucratie, l'appareil administratif central devrait se réduire, et non s'étendre. •

Pour plus d'informations sur cette initiative populaire:
<https://micro-impot.ch/fr/initiative/actuel/>